



COMMUNIQUE

Un contrat de bassin pour le Pays des Nestes

Suite au travail mené par le Pays des Nestes dans le cadre du projet européen Piredes et à la volonté des élus de travailler ensemble sur les nombreuses problématiques de l'eau depuis longtemps déjà, le Syndicat Mixte du Pays des Nestes s'est lancé dans une procédure avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

M. Forgues, Président du Syndicat Mixte, explique que ce Contrat de Bassin permettra de travailler ensemble sur des problématiques communes, de mutualiser les moyens financiers, techniques, humains entre les différentes collectivités et à terme de mettre en place une véritable gouvernance de l'eau. « Il nous paraît indispensable aujourd'hui de nous fédérer et de nous organiser, précise M. Loudet, Vice-Président du Pays en charge du suivi de ce dossier, pour faire face aux nombreux interlocuteurs de l'eau et aux décisions qui sont prises à des échelles départementales, régionales voir de toute la Garonne avec ses affluents dont la Neste fait parti. »

Lundi 7 janvier s'est donc déroulé le 1^{er} comité de Pilotage de ce contrat de bassin qui sonnait son lancement officiel. M. Forgues se félicite de la mobilisation générale qu'a suscitée cette première réunion. En effet, de nombreux représentants des collectivités locales étaient présents ainsi que différents services de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional, l'Agence de l'eau, les représentants de la pêche et des activités nautiques, la CCI, le Parc National et les principaux gestionnaires d'ouvrages avec EDF, la Shem et la CACG. « C'était important pour nous de présenter les attentes des élus en matière d'eau à l'ensemble de ces acteurs et partenaires. Nous avons été entendus et je pense compris. Les bases sont posées pour que nous travaillons tous ensemble » précise M. Forgues. Le Pays a déjà rencontré l'ensemble des collectivités du Pays des Nestes à travers 10 réunions, afin de relever leurs ressenties dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et du milieu naturel. « De nombreuses problématiques pourront sans doute se régler avec la mise en place d'une communication entre les acteurs, l'administration et les élus. Cette communication tend à disparaître et cristallise les problèmes. Ce sera donc notre première tâche dans le cadre de ce contrat de bassin » précise Maurice Loudet. Les sujets évoqués ont été nombreux : le financement des assainissements collectifs très lourd pour les petites collectivités dans un contexte où les banques rechignent à octroyer des prêts, les réseaux d'eau potable vieillissants et sur les lesquels il y a l'obligation de faire un diagnostic afin de réduire les fuites, les contrôles qui s'alourdissent, se multiplient et représentent une charge financière importante pour les collectivités, la spécificité du territoire qui dans certains secteurs ont plus d'habitations secondaires que principales: qui doit payer les installations ?, les problèmes de sécurité et d'inondation que ce soit au niveau des cours d'eau ou des fossés en bord de route dont l'entretien se fait moins du à une réglementation rigoureuse, les débits dans les cours d'eau qui sont irréguliers et souvent insuffisants notamment en aval de Sarrancolin, les opérations de transparence qui consiste à « vidanger » les retenues de barrage et les alluvions qui vont avec,

l'envasement des fonds, la destruction du milieu, le manque d'entretien des cours d'eau et des berges.... Les sujets étaient nombreux et les échanges parfois vifs. Mais l'ensemble des participants souhaite travailler ensemble et trouver ensemble des solutions.

M. Forgues explique que le sujet étant complexe, le Pays a souhaité mettre en place une concertation avec l'ensemble des habitants et des acteurs du Pays des Nestes. Des réunions seront donc organisées sur Arreau et La Barthe de Neste sur les thèmes du loisir/tourisme, environnement et développement économique. Dans ces 6 réunions seront abordés l'eau potable, l'assainissement et le milieu naturel. « Nous espérons que les habitants mais également les stations de ski, les associations, les artisans, les commerçants, les industriels, les acteurs du tourisme se mobiliseront et viendront nombreux afin de compléter les problématiques déjà identifiées et surtout apporter leurs idées »

Laetitia Brusaud, animatrice du Syndicat Mixte du Pays des Nestes et chargée de la mise en place de ce contrat de bassin rappelle l'échéancier :

Août à Nov 2012	Rencontre avec les élus du Pays. Recensement des problématiques
7 janvier 2012	Organisation du 1 ^{er} comité de pilotage
Février 2013	Réunion de concertation auprès de la population sur 3 thèmes : <ul style="list-style-type: none">– L'eau, loisir et tourisme– L'eau, ressource naturelle et milieu à préserver– L'eau, nécessaire au développement économique
Mars 2013	Rencontres spécifiques avec certains acteurs afin d'approfondir les difficultés de part et d'autres et les éventuelles solutions opérationnelles
Avril à juin 2013	Finalisation du diagnostic territorial, des axes stratégiques du futur contrat de bassin.... Avec le Comité de pilotage et les commissions thématiques.
Juillet 2013	Signature du contrat de bassin avec l'ensemble des partenaires

M. Plano, en conclusion, affirme que le Conseil Régional apprécie fortement l'initiative et sera au côté du Pays des Nestes dans cette démarche. Malgré le grand écart qu'il y a entre les utilisateurs de l'eau et les mesures qui doivent être prises dans le cadre de la continuité écologique et de la réglementation, il ne doute pas que des accords soient trouvés. « Il y aura des débats certainement houleux mais il faudra s'écouter et trouver ensemble des compromis ».

Contact : Laetitia Brusaud

pays.des.nestes@orange.fr ou 05 62 98 50 28

Procédure Contrat de bassin

- Réalisation d'un diagnostic
- Définition d'axes stratégiques dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement et le milieu naturel
- Définition d'un plan d'action sur 3 ans
- Signature d'un contrat entre le Pays, l'Agence de l'eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et les collectivités locales

Suite à ces 3 premières années, une seconde étape s'engagera. Une nouvelle procédure sera alors mise en place en fonction des besoins et des travaux précédents.

Le Pays des Nestes en chiffre

- 138 communes et 30 000 habitants
- 7 cantons
- 11 communautés de communes
- 9 Syndicats des Eaux (eau potable et/ou assainissement)
- plus de 80 obstacles sur les cours d'eau: Barrage, génie civil, seuil...
- 4 stations de ski alpin
- 6 AAPPMA dont 3 organisent des animations pédagogiques
- 2 organisateurs d'activités nautiques